Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLES ORIENTATIONS DE POLITIQUE SANITAIRE (NOPS)

Premier réseau de soins reconnu d'intérêt public

Mardi 29 juin à Morges, le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) Charles-Louis Rochat a accordé la reconnaissance d'intérêt public au Réseau de soins de la Côte (ReSCo - région Morges-Aubonne). Cette étape dans la mise en ?uvre des NOPS a une dimension symbolique, le ReSCo étant le premier réseau à obtenir cette reconnaissance, et une dimension tout à fait concrète : la signature dans la foulée d'un contrat de prestations entre l'Etat et ce premier réseau.

En présence de nombreuses personnalités de la région, le chef du DSAS a salué les travaux de l'Association Réseau de soins de la Côte qui a élaboré le premier projet de réseau conforme aux nouvelles orientations de politique sanitaire. Modeste dans sa dimension et ses ambitions à court terme, le ReSCo n'en satisfait pas moins aux critères exigés pour obtenir sa reconnaissance d'intérêt public. Ainsi, le ReSCo dispose de la personnalité juridique avec une instance de direction commune et un budget constitué à partir des ressources ordinaires de ses membres affiliés. Avec près d'une soixantaine de membres affiliés, le réseau offre une gamme complète de prestations incluant les activités préventives, curatives, palliatives, médico-sociales et de réadaptation, relevant tant de prises en charge somatiques que psychiatriques.

Le professeur Daniel Oyon, président de l'Association ReSCo, et Jacques Charbon, président du Comité exécutif, ont quant à eux présenté le chemin parcouru en deux ans, pratiquement jour pour jour, puisque c'est en été 1997 que les acteurs principaux du ReSCo commençaient leurs réflexions sur la mise en réseau. Dès le 1er juillet 1999, le ReSCo sera au bénéfice d'un contrat de prestations qui décrit concrètement vingt-cinq projets de fonctionnement en réseau et les premiers résultats tangibles attendus pour la fin 1999 déjà. Parmi ces projets, on peut citer le développement de l'hospitalisation à domicile, la mise en place d'un bureau régional d'information et d'orientation du patient (BRIO) ou encore le renforcement d'un pool de professionnels susceptibles d'intervenir aussi bien à l'hôpital, en EMS ou à domicile pour pallier les crêtes d'activité ou les absences de collaborateurs.

Sur le plan cantonal, la mise en place des réseaux de soins avance bon train, aux côtés

des autres priorités de politique sanitaire comme par exemple le renforcement de la chaîne des urgences, ou la planification hospitalière dont la Table ronde sur les finances vaudoises a exigé une application rapide avec des économies à la clé, à hauteur de 10 mios de fr. d'ici à 2002. D'ici à la fin 1999, ce sont un à deux réseaux de soins supplémentaires qui obtiendront vraisemblablement leur reconnaissance d'intérêt public.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 juin 1999

Philippe Anhorn, délégué à la communication du DSAS, 021 / 316 50 04 Jacques Charbon, président du Comité exécutif ReSCo, 021 / 811 11 11

cresco